



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'action sociale SASoc
Kantonales Sozialamt KSA

Commission cantonale d'utilisation du fonds de
désendettement
Kantonale Kommission für die Verwendung des
Entschuldungsfonds

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 92, F +41 26 305 29 85
www.fr.ch/sasoc, sasoc@fr.ch

Fribourg, le 01.05.2019

Rapport 2018 au Conseil d'Etat Fonds cantonal de désendettement

Monsieur le Président,
Madame la Conseillère d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Au 1er janvier 2006 sont entrées en vigueur l'ordonnances concernant la création d'un Fonds de désendettement en faveur des personnes physiques et celle concernant les modalités d'utilisation du Fonds. En vertu de l'art. 4 al. 3 de l'ordonnance du 29 novembre 2005, je suis en mesure de vous renseigner comme suit.

La Commission d'utilisation du Fonds de désendettement a été nommée le 29 novembre 2005. Cette Commission est constituée de représentantes et représentants de divers domaines d'activités tels que banque, assurance, service social, service cantonal des contributions, service du personnel et d'organisation, administration des finances, service de l'action sociale, service de désendettement et service des curatelles d'adultes.

Durant l'année 2018, la Commission a siégé à trois reprises. Elle s'est déterminée sur huit nouvelles demandes de désendettement. Elle a rendu six décisions positives pour un montant de 93'405.15; elle a refusé deux demandes et n'est pas entrée en matière sur une demande émanant d'un particulier. Les demandes ont été adressées majoritairement par le service de désendettement de Caritas Fribourg et également par des services de curatelles.

Le montant des prêts en cours de remboursement varie de 4'000 francs pour le moins élevé à 30'000 francs pour le plus élevé. Les personnes au bénéfice de prêts du Fonds remboursent lesdits prêts par des acomptes allant de 238 à 1'000 francs par mois. Le plan de remboursement s'étale sur une période de 4 mois pour le remboursement le plus rapide et jusqu'à 48 mois pour le remboursement le plus long.

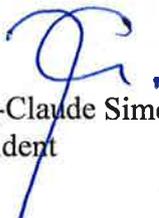
Au 31 décembre 2018, treize prêts sont en cours de remboursement. Par ailleurs, trois prêts ont été totalement remboursés durant l'année 2018. Le montant des acomptes remboursés par les débiteurs s'élève à 46'199.05 francs pour l'année 2018. En général, les remboursements se réalisent conformément aux contrats signés. Toutefois, deux dossiers ont nécessité des rappels et deux suspensions du remboursement du prêt ont été octroyées pour une période donnée. En outre, une suspension de prêt octroyée antérieurement est encore effective.

En date du 6 septembre 2018, l'Inspection des finances a rendu son rapport de révision pour l'année 2018 sur le Fonds de désendettement et celui-ci n'a donné lieu à aucun commentaire particulier.

Caritas Fribourg, par son service de désendettement, est le partenaire principal de la Commission. En 2018, ce service a suivi 222 dossiers.

Au 31.12.2018, le montant à disposition du Fonds s'élève à Fr. 1'271'091.35, remboursements en cours et intérêts pris en compte. A ce chiffre s'ajoutent les prêts à rembourser de Fr. 128'906.65 soit au total Fr. 1'400'000, le montant de départ attribué au Fonds.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Madame la Conseillère d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'expression de ma considération distinguée.


Jean-Claude Simonet
Président